

Dans la composition du tracé d'un bâtiment, la place donnée aux escaliers est, on peut le dire, une des pierres de touche du talent de l'auteur, et nous regrettons de dire qu'à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, des sept escaliers qui desservent les étages trois seulement ont été placés et construits à l'origine d'une manière commode et favorable au service.

L'escalier des Archives en particulier interrompt toute communication de l'aile nord à l'aile sud, en dehors de celle qui peut se prendre par la salle principale du palais, et il est facile de comprendre que, faute d'une indépendance suffisante, cette salle unique et dont les dimensions sont si belles ne rend pas tous les services qu'on pourrait attendre d'elle.

Cet escalier, qui dessert tous les étages, donne entrée à un petit vestibule ayant conservé sa décoration primitive, lequel communique, à gauche, à la salle Henri IV et à droite à une antichambre qui précède la salle du Consulat et celle plus vaste du Tribunal de la Conservation (1).

La réunion de ces deux salles était naturelle à l'époque où le prévôt des marchands était le président-né du Tribunal de la Conservation.

Les deux belles salles qui nous occupent et qui vont être rendues à la cité pour servir comme autrefois de salles de réunion à son conseil, ont conservé toutes deux l'ensemble de leur décoration, et, malgré les dégâts qu'un long service et de mauvaises restaurations leur ont fait subir, nous avons bien souvent

(1) Ces deux salles sont occupées aujourd'hui par le Tribunal de commerce : la première sert aux délibérations, la seconde aux audiences de ce tribunal.